

GUIDE 2022/2023

AVANTAGES APPRENTIS

CARTE NATIONALE D'ETUDIANT DES METIERS

Lors de la rentrée, une carte nominative, valable pendant toute la durée de votre parcours de formation, vous sera distribuée. Vous pourrez la présenter dans certains commerces afin de bénéficier de tarifs réduits (type tarif étudiant). En cas de rupture de votre contrat d'apprentissage, vous devez restituer votre carte au CFA SPORT LEMAN.



PASS'RÉGION

Pour obtenir le PASS'RÉGION, vous devez le commander sur le site : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> rubrique « Je commande mon Pass ».

Munissez-vous d'une photo d'identité et d'une adresse mail valide.

Dès que le CFA SPORT LEMAN aura confirmé votre commande, la carte vous sera adressée sous 8 jours.

ATTENTION : lors du choix de l'établissement, vous devrez saisir le code 9867 - CFA Sport Leman.

Cette carte nominative, offerte par la Région Auvergne - Rhône-Alpes et valable du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023, est chargée de nombreux avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé, aux missions d'engagement volontaire. La carte est à conserver tout au long de votre parcours de formation car elle est rechargeable à distance par le CFA.

Présentation des avantages et des partenaires sur <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>



PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL DES APPRENTIS

Un premier équipement lié au diplôme préparé vous sera remis automatiquement par le CFA à votre entrée en formation.

Vous ne pourrez en bénéficier qu'une seule fois sur la durée totale de votre parcours de formation.

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire B.

Le formulaire de demande d'aide est disponible sur :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

Conditions : être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et ne pas déjà être titulaire du permis de conduire. Montant forfaitaire de cette aide : 500 €.



SANTÉ

Depuis 2016, la **complémentaire santé d'entreprise** est mise en place à titre obligatoire pour tous les salariés y compris les apprentis. Toutefois des conditions particulières dont la possibilité d'être dispensé d'adhésion sont prévues dans ce dispositif. Dans tous les cas, votre employeur doit vous la proposer.

SPORT LEMAN

Domaine de Thénières 74140 BALLAISON

TEL : 04.50.35.51.26

www.sport-leman.com

CONTACT :

Nathalie ROSAY

info@sport-leman.com

06.17.51.83.82

TRANSPORT

Si vous utilisez le TER en région Auvergne - Rhône-Alpes, pensez à :

La carte « ILLICO SOLIDAIRE ». Vous pourrez bénéficier des avantages suivants :



- carte gratuite et nominative, valable 1 an puis renouvelable selon votre situation
- 75 % de réduction sur l'achat de billets TER en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à Mâcon et Genève Cornavin (via Bellegarde uniquement).
- Billets valables sur les trains et cars TER et les Cars Région (lignes 13, 25, 33, 36, 71, 73, 74, 75 et 76 à tarification TER).
- achat de billets sans quantité limitée
- valable également le week-end

Plus d'informations sur <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-et-cartes-de-reduction/billets-avec-reduction/billets-illico-solidaire>

Rendez-vous dans la gare la plus proche, sur le site [ter.sncf.com](https://www.ter.sncf.com) ou contactez le 09 69 32 69 42

Participation légale de l'employeur au transport :

Si vous utilisez les transports publics, pour les déplacements domicile/lieu de travail et domicile/centre de formation, votre abonnement est financé à hauteur de 50%. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre employeur.

AIDE AU LOGEMENT « ACTION LOGEMENT »

- Action logement s'engage pour faciliter l'accès au logement des jeunes. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site alternant.actionlogement.fr
- L'aide **Mobili-Jeune** prend en charge une partie de votre loyer : voir conditions sur le site actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune
- Avec la garantie **VISALE** plus besoin de caution parentale. voir conditions sur le site <https://www.visale.fr/>

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le FAJ peut être sollicité pour vous apporter des aides ponctuelles : subsistance, logement, formations... Chaque département dispose de ses propres règles d'attribution : public, nature, durée, montant des aides, etc... Pour plus d'informations, contactez la mission locale de votre lieu de résidence : <https://www.missions-locales.org/>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS peut vous venir en aide en cas de nécessité : faire face à vos dépenses, trouver un hébergement d'urgence ou vous accompagner dans vos démarches. Renseignez-vous auprès de votre commune de résidence.

SPORT LEMAN

Domaine de Thénières 74140 BALLAISON

TEL : 04.50.35.51.26

www.sport-leman.com

CONTACT :

Nathalie ROSAY

info@sport-leman.com

06.17.51.83.82